
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 octobre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général par intérim
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1595

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 octobre 2022 en y retirant les points 20.061, 20.065, 30.005 et 40.004, et en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1596

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1597

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1598

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Solutions Supérieures S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des produits sanitaires pour la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19428;

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
Solutions Supérieures S.E.C.	Lot 2	259 619,54 \$
Solutions Supérieures S.E.C.	Lot 3	280 228,57 \$
Solutions Supérieures S.E.C.	Lot 4	30 560,07 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 85 561,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Solutions Supérieures S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée approximative de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des produits sanitaires pour la Ville de Montréal, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19428;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Solutions Supérieures S.E.C.	Lot 1	909 124,56 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 136 368,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Solutions Supérieures S.E.C.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1229107004

CE22 1599

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Lange Patenaude Équipement Itée, seul soumissionnaire pour le lot 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un véhicule tout terrain 4x4 à motorisation diesel avec une benne basculante, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 4, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19458;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lange Patenaude Équipement Itée	Lot 4	99 847,74 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 9 984,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227567001

CE22 1600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Longus Equipement inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'accessoires pour les chargeuses-pelleteuses neuves de 10-11 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 352 513,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19477;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 351,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1225382029

CE22 1601

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Brenntag Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de produits chimiques, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 3, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19496;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Brenntag Canada inc.	Lot 3 : sel de magnésium	83 356,88 \$

2- d'autoriser une dépense de 8 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder au seul soumissionnaire UBA inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de produits chimiques, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 1, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19496;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
UBA inc.	Lot 1 : produits en vrac	148 455,72 \$

2- d'autoriser une dépense de 14 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de UBA inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1228886002

CE22 1602

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 4, le contrat pour la fourniture de véhicules hybrides pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 4, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19444 ;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Garage P. Venne inc.	Lot 4	135 268,09 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 20 290,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de véhicules électriques pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 7, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19444;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Jacques Olivier Ford inc.	Lot 7	145 891,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 21 883,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1225382033

CE22 1603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 222 210,16 \$, taxes incluses, pour le lot 1 et de 158 415,48 \$, taxes incluses, pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417 et CG21 0556), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 846 116,06 \$ à 1 068 326,22 \$, taxes incluses et majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 2 de 836 780,59 \$ à 995 196,07 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 57 093,84 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences (lot 1 : 33 331,52 \$ et lot 2 : 23 762,32 \$);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1227157010

CE22 1604

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième année de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 46 955,96 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Néoservices inc. (lot 5) (CE18 1437), majorant ainsi le montant total du contrat de 205 614,95 \$ à 259 614,30 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 043,39 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227157011

CE22 1605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 582,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19405 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1229627001

CE22 1606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9213-7926 Québec inc. / Olivier Hyundai, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de véhicules hybrides pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 120 971,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19514;
- 2- d'autoriser une dépense de 168 145,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9213-7926 Québec inc. / Olivier Hyundai;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1225382034

CE22 1607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de camions châssis-cabine 4X4 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 984,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19381;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 698,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1225382030

CE22 1608

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Baulne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 541 645,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19376;
- 2- d'autoriser une dépense de 154 164,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227157014

CE22 1609

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder Drumco énergie inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux génératrices incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 489 235,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19472;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 385,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Drumco énergie inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1228141004

CE22 1610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 300 678,60 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CM21 0929), à compter du 27 janvier 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 727 528,42 \$ à 5 223 308,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 195 101,79 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Axia Services;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227157013

CE22 1611

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les contrats pour la fourniture de services de gestion de brigades de propreté classiques pour une durée de 24 mois (années 2023 et 2024) dans sept arrondissements, aux prix des soumissions, soit pour une somme maximale 5 379 335,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19526 et réparti comme suit:

Firme	Secteurs	Montants (taxes incluses) pour 24 mois
Service d'entretien Alphanet inc.	Secteur 1 : Ville-Marie	1 926 429,12 \$
	Secteur 2 : Le Plateau-Mont-Royal	1 298 849,58 \$
	Secteur 3 : Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1 559 612,88 \$
	Secteur 4 : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	594 443,74 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1227286006

CE22 1612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Service d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion de brigades de propreté alternées pour une durée de 24 mois (années 2023 et 2024) dans 12 arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 823,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19525;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1227286007

CE22 1613

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Guillevin International Cie, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour une durée de 24 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des nœuds et passerelles pour le système de gestion intelligente d'éclairage, pour une somme maximale de 258 982,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19419 et au tableau de prix reçus en pièce jointe;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 949,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 898,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Lumisolution inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour une durée de 24 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des nœuds et passerelles pour le système de gestion intelligente d'éclairage, pour une somme maximale de 713 913,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19419 et au tableau de prix reçus en pièce jointe;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 695,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 71 391,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lumisolution inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1224983003

CE22 1614

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle approximative de 102 453,71 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fournitures de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (CE 18 1440), majorant ainsi le montant total du contrat de 409 814,84 \$ à 512 268,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1222942001

CE22 1615

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Groupe Aquacion inc. pour la fourniture et l'installation d'un analyseur en continu de l'activité de l'enzyme β -glucuronidase dans l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 049,72 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-003;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1227482027

CE22 1616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 103 354 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc, (CG19 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 201 818,50 \$ à 305 172,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 347,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227482029

CE22 1617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la version modifiée de l'addenda no 8 au contrat conclu avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface SAC (CG22 0304), afin de corriger le montant indiqué à l'article 2.3 pour le nouveau montant 35 271 500,19 \$, excluant toutes les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1215035008

CE22 1618

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Diffusion Solutions Intégrées inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition et déploiement d'une solution logiciel-service (SaaS) en infonuagique de gestion d'autorisation de déverser des matières résiduelles, pour une période de quatre ans, avec deux options de prolongation de 36 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 488 817,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19338;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1227655001

CE22 1619

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Iron Mountain Canada Operations ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture des services de transport et l'entreposage d'éléments de sauvegarde TI (voûte physique), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, avec deux options de prolongation d'une année chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 048,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19445;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 107,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Iron Mountain Canada Operations ULC;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1229396005

CE22 1620

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les systèmes d'information Héra Évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services techniques et de maintenance sur les systèmes CA – Integrated Data Management System (IDMS), pour une durée de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19494;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les systèmes d'information Héra Évolution inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1225942001

CE22 1621

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 944 832,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19425;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229563005

CE22 1622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cession de l'entente entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285 puis modifiée en vertu des résolutions CG13 0121, CG13 0455, CG17 0236, CG18 0224, CG19 0013 et CG19 0575) à Peraton International LLC, pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Adopté à l'unanimité.

20.025 1220206001

CE22 1623

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder au seul soumissionnaire l'entreprise Produit Énergétiques GAL., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'équipement pour le lot 0178 « Chauffage temporaire », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 495,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15753;
2. d'autoriser une dépense de 49 899,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Produits Énergétiques GAL;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1229057006

CE22 1624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une durée de 32 mois et 15 jours, soit du 1^{er} novembre 2022 au 15 août 2025, par laquelle le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) adhère au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions, pour une somme maximale de 3 877 085,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à leur contrat portant le numéro 2022-8065-50, en date du 16 août 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1229563003

CE22 1625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des stations de pompage Des Cèdres-en-haut et Des Cèdres-en-bas, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 910 602 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15839;
- 2- d'autoriser une dépense de 182 120,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 65 563,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1225374001

CE22 1626

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 361 739,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 482 672,16 \$, taxes incluses;
- 3- d'accorder un contrat de gré à gré à Telus pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 119 986,81 \$, taxes incluses;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 234 528,86 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser le responsable du projet à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1227231074

CE22 1627

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un budget additionnel de revenus de 696 186,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente dans le cadre du contrat 313901, accordé à Loïselle inc. (CM22 0625), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 16 168 802,91 \$ à 16 864 989,04 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1227231024

CE22 1628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un transfert de 170 142,46 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes au budget des dépenses contingentes, pour le projet de réaménagement du pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium, dans le cadre du contrat 19-6452 accordé à Lanco Aménagement inc. (CM21 0413), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 6 460 575,58 \$ à 6 630 718,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1228264004

CE22 1629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau du réseau principal de 900 mm de diamètre en fonte grise traversant le parc d'Argenson dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 078 841,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10398;
- 2- d'autoriser un montant de 123 109 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 157 001 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1227788001

CE22 1630

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Ramcor Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de mise en place d'un puisard linéaire dans l'emprise de la rue Berri entre l'avenue du Mont-Royal au nord, la rue Utilités Publiques au sud et bordé à l'ouest par la station de métro Mont-Royal - Pôle Gérald-Godin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 138,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 502101;

- 2- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 9 198 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ramcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1227231077

CE22 1631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 144 868,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 973,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1227737002

CE22 1632

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à TotalMed Solution Santé inc. pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 356 135,06 \$, taxes incluses, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction santé et mieux-être à signer le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1228548001

CE22 1633

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'année optionnelle de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 362 608,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal avec le Groupe Santé Physimed inc. (CG21 0455), pour une durée maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 260 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1228548002

CE22 1634

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Services d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion de collecte des cendriers urbains et de préparation au recyclage, pour une durée de 12 mois, pour l'année 2023, dans 16 arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 400,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19507;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1227286005

CE22 1635

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 739 878,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis au Programme d'aide aux employés, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Lifeworks (Canada) ltd. (auparavant Morneau Shepell ltée) (CG18 0616), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 913 397,01 \$ à 3 764 257,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 981,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler (utilisateur-payeur).

Adopté à l'unanimité.

20.038 1228045002

CE22 1636

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en économie de la construction pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une durée de cinq ans, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19440;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Lot 1 - Projets de Sécurité publique – Projets industriels - Transition écologique – Projets corporatifs	2 024 975,34 \$
Consultants Legico-CHP inc.	Lot 2 - Projets d'Espace pour la vie – Programmes de projets – Projets de maintien d'actifs	2 179 698,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 630 701,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 303 746,30 \$ et Lot 2 : 326 954,84 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et Consultants Legico-CHP inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1229718001

CE22 1637

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366437, d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Genipro (STNH) inc. (CG19 0292), sans dépense supplémentaire;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Genipro (STNH) inc.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1228304002

CE22 1638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation des ententes-cadres 1366477 et 1366486 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG19 0293), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1228304001

CE22 1639

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement, pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc. et GBI Experts-conseils inc., tel que prévu au contrat 19-17692 (CG19 0431), afin de poursuivre les mandats de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à renouveler les contrats pour un maximum d'une autre période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées au terme de la première période de renouvellement.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1227231078

CE22 1640

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier, d'un commun accord, le contrat accordé à Aecom Consultants inc., pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une valeur maximale de 479 936,20 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 17-15919.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1227482030

CE22 1641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Picard Crevier Guertin & Associés inc. (PCG Carmon), firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du Règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 530 120,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19399;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Picard Crevier Guertin & Associés inc. (PCG Carmon);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1228199003

CE22 1642

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Le 29 juin 2022, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec, le gouvernement du Québec adoptait les décrets suivants :

Décrets numéro 1280-2022 et numéro 1281-2022 concernant le versement d'une subvention maximale de 100 000 000 \$ pour le projet de Protection et amélioration de la résilience du secteur Pierrefonds-Roxboro

et

Décrets numéro 1282-2022 et numéro 1283-2022 concernant le versement d'une subvention maximale de 68 704 000 \$ pour le projet de Réhabilitation des berges naturelles menacées par l'érosion accélérée dans les principaux parcs riverains de l'île de Montréal.

Dans ce contexte :

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à signer les conventions de financement à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1228169001

CE22 1643

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'entente entre la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour sa participation à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 309 800 \$ et d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 79 326 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025, de trois postes policiers pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 et d'un poste policier pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2025;
- 4- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de versement de la contribution financière.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1226716004

CE22 1644

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de fermer et retirer du domaine public de la Ville, à toutes fins que de droit, le lot 6 120 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 792,9 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal, en partie en tréfonds et en partie hors-sol, tel qu'illustré aux plans préparés par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, le 19 juin 2017, sous le numéro 14 992 de ses minutes.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, à des fins de réaménagement de son édicule de la station de métro Mont-Royal, un volume connu sous le numéro 6 120 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal, d'une superficie de 792,9 mètres carrés et un volume connu sous le numéro 6 163 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de 6,4 mètres carrés, situé du côté est de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 905 000 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de créer une servitude de limitation de charge, selon les conditions et modalités prévues au projet d'acte de vente;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1200222002

CE22 1645

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué par les lettres CDFEC au plan D-1 Mont-Royal préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 mars 2016 sous sa minute 1671, ainsi qu'indiqué par les lettres HJKLMEDNH au plan D-2 Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1227723007

CE22 1646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Meubles d'autrefois M.B., pour une période de trois ans, rétroactivement au 1^{er} mai 2022, le local 250, d'une superficie d'environ 150 mètres carrés (1 620 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 242 360,01 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1226025007

CE22 1647

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, le lot 1 382 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un terme additionnel d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2022, moyennant un loyer total de 22 839,06 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1229653004

CE22 1648

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal et Gestion Saint-Laurent Angus inc., souhaitent apporter des modifications au bail intervenu entre les deux parties le 19 décembre 2016 (CM16 1446) afin d'augmenter le coût alloué pour les travaux d'améliorations locatives, pour l'espace muséal au 2^e étage de l'immeuble situé au 1200, boulevard Saint-Laurent, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 700 308,79 \$, taxes incluses, pour le coût des travaux d'aménagement additionnel, au locateur Gestion Saint-Laurent Angus inc., auquel s'ajoute des contingences au montant de 49 691,21 \$, taxes incluses, pour une dépense maximale de 750 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1229653005

CE22 1649

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Carrefour industriel & expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), des espaces de bureau de recherche scientifique et des entrepôts à des fins agro-alimentaires, d'une superficie de 10 035,50 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, Rang du Bas-de-L'Assomption Nord, pour un terme additionnel de cinq ans, du 22 octobre 2022 au 21 octobre 2027, pour un loyer total de 549 092,42 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1220515004

CE22 1650

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier une entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue au Club de gymnastique artistique Gadbois, un local d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés (1 729,1 mètres carrés), au 2^e étage de l'immeuble situé au 138, avenue Atwater, connu comme étant le marché Atwater, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2022, pour un montant de 8 895,42 \$, excluant les taxes;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Club de gymnastique artistique Gadbois, à des fins d'activités sportives, un local d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés (1 729,1 mètres carrés), 2^e étage de l'immeuble situé au 138, avenue Atwater, connu comme étant le marché Atwater, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2022, moyennant un loyer total de 32 429,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet bail;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1228682009

CE22 1651

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 212 614 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-226 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 214 635 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-228 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 214 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-230 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 786 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-100 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;

- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 529 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-78 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 360 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-76 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 360 917 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-77 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 284 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-75 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-73 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 10- d'autoriser une dépense maximale de 11 600 \$, avant taxes, pour l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-73 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 12- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1227231072

CE22 1652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la signature d'un projet de convention de priorité, subordination et prorogation par lequel la Ville de Montréal reconnaît les priorités s'appliquant aux sûretés du créancier de premier rang;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, la convention de priorité, subordination et prorogation;
- 3- de modifier les résolutions CM18 1505 et CM19 0078 afin d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, les actes de cession de rang prévus aux dites résolutions, en faveur de CMLS Financial LTD. / FINANCIÈRE CMLS LTÉE et en faveur de Fonds d'investissement de Montréal (F.I.M.) IV, Société en commandite.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1180640006

CE22 1653

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 149 003 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la réalisation du projet « Paniers solidaires » se déroulant du 1^{er} novembre 2022 au 31 septembre 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1229125004

CE22 1654

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et l'organisme Art Souterrain (CM22 0750) afin de réduire le montant maximal de la contribution financière à 297 000 \$ au lieu de 400 000 \$;
- 2- d'approuver le nouveau projet de convention à cet effet;
- 3- de modifier l'imputation de cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1227953007

CE22 1655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier la convention de contribution financière avec Plongeon Québec pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1228475005

CE22 1656

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder une prolongation de cinq mois à la Guilde des jeux vidéos du Québec et au Partenariat du Quartier des spectacles afin de leur permettre de réaliser leur projet de mutualisation dans leur intégralité;
- 2- d'approuver les deux projets d'addendas à cet effet;
- 3- de conserver l'imputation de cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel initial.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1217953003

CE22 1657

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 67 950 \$, pour l'année 2022, à Mission Communautaire de Montréal pour la réalisation du projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal » dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour déployer des projets soutenant les migrants à statut précaire et sans statut d'immigration;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1227065003

CE22 1658

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$ à La Fondation de l'entrepreneurship afin de soutenir l'organisation du Rendez-vous Réseau Mentorat dans le cadre de Réflexe Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1228298002

CE22 1659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 115 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée 50 000 \$ à L'Auguste Théâtre, pour soutenir la 29^e édition du Festival Noël dans le Parc, du 3 au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver des projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1229526004

CE22 1660

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2022, qui se tiendra du 21 au 22 novembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1229019003

CE22 1661

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, pour une durée d'un mois, Énergir, société en commandite ou son mandataire, à installer une conduite souterraine de gaz, sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 349 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse, située au 3535, rue Sartelon dans l'arrondissement de Saint-Laurent, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation;
- 2- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, la possibilité d'autoriser Énergir, société en commandite ou son mandataire, à renouveler la durée des travaux pour trois périodes d'une durée d'un mois chacune.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1224501007

CE22 1662

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la nouvelle mission du Musée de Lachine :

« Le musée de Lachine est un musée municipal œuvrant pour le bénéfice de la population et de ses publics. Sa mission est de conserver et d'interpréter le site patrimonial Le Ber-Le Moyne, ainsi que de développer et conserver une collection de nature archéologique et historique, afin de faire connaître et de diffuser l'histoire millénaire de la région de Lachine, de l'occupation par les Premières Nations à aujourd'hui. »

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227233004

CE22 1663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 10 ans, relativement à l'émission des reçus officiels de dons faits aux arrondissements, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- de désigner le trésorier comme signataire autorisé des reçus officiels de dons.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1220029001

CE22 1664

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles telles que décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 1^{er} octobre 2022 au 17 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1227317023

CE22 1665

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 2 749 684 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 374 842 \$;

Attendu que la Ville de Montréal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE22 1471;
- 2- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec dans le cadre de l'appel à projets 2022-2023, pour l'achat de vélos à assistance électrique et de stations électriques du système de vélos en libre-service de la Ville de Montréal;
- 3- de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Floriane Vayssières, cheffe de division, Planification et développement de la mobilité, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1224368007

CE22 1666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 2- d'approuver le transfert des obligations rattachées au Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal (le « RRJCMM ») au Régime de retraite de certains juges du Québec (le « RRCJQ ») selon l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 3- de procéder au transfert de l'actif de la caisse de retraite du RRJCMM à la caisse de retraite du RRCJQ selon l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 4- de procéder au paiement en espèce du déficit du RRJCMM, estimé à 45 M\$ à la date du transfert, conformément à l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec; et
- 5- de transférer l'administration du RRJCMM à Retraite Québec, qui est l'administrateur du RRCJQ, à compter de la date du transfert.

Aux fins de la présente recommandation, le RRJCMM inclut le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour municipale de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1226335004

CE22 1667

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 579,78 \$ relativement au déplacement de Mme Marianne Giguère, conseillère associée aux transports actifs, pour participer au colloque « Transformer nos milieux de vie par le vélo » organisé par Vélo Québec à Drummondville (Québec), les 25 et 26 octobre 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1220843006

CE22 1668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger la nomination de monsieur Martin Savard, directeur du Service de la concertation des arrondissements, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, se terminant le 30 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1223120001

CE22 1669

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Mowahib Hassan Doualeh, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en octobre 2025, en remplacement de Mme Catherine Maertens;
- 2- d'approuver le renouvellement de mandat de M. Pentcho Tchomakov, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, se terminant en octobre 2025;
- 3- d'approuver le renouvellement de mandat de Mme Rime Diany, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, se terminant en octobre 2025;
- 4- de remercier Mme Catherine Maertens pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1227181004

CE22 1670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la nomination de Josée Duplessis, en remplacement de Gideon Arthurs et de Maxime Codère en remplacement de Ravy Por, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
- 2- d'approuver la nomination de Caroline Ohrt à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, à compter du 27 octobre 2022;

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1228021005

CE22 1671

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une somme de 772 481 \$ provenant du Ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2021-2022;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1224974004

CE22 1672

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - agglomération, destinée à combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, jusqu'à un total maximal de 3 500 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1227482033

CE22 1673

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour du litige découlant de la perte totale du véhicule 298-14264;
- 2- d'autoriser le versement de la somme de 227 527 \$, taxes incluses, de la part de Altec Industries ltd;

- 3- d'autoriser le transfert de propriété du véhicule à Altec Industries Ltd.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1226684009

CE22 1674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par ITR Acoustique inc. contre Groupe Unigesco inc., laquelle a intenté un recours en garantie contre la Ville de Montréal, pour la somme de 216 312,32 \$ en capital, frais et intérêts, relativement au contrat pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, payable au moyen de la libération de la retenue contractuelle de 166 312,32 \$, taxes incluses, et de l'autorisation d'un montant supplémentaire de 50 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'émettre un chèque au montant de 216 312,32 \$, taxes incluses, libellé à l'ordre de « Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. en fidéicommiss »;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1226440002

CE22 1675

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour de l'action collective instituée par le Comité des citoyens inondés de Rosemont et Eugène Robitaille contre la Ville, au nom de membres propriétaires et occupants du quadrilatère De Bordeaux, 1^{ère} Avenue, Saint-Zotique et Bélanger, dans l'arrondissement de Rosemont, pour les inondations résultant des pluies des 11 et 26 juillet 2009, et des 18 juillet et 21 août 2011, pour la somme maximale de 4 millions de dollars;
- 2- de réserver à cette fin la somme de 4 millions de dollars;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Paule Biron, cheffe de division, du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, les chèques de règlement;
- 4- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer les documents de règlement;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1226684010

CE22 1676

Vu la résolution CA22 22 0287 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 12 septembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1228678006

CE22 1677

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » afin de subdéléguer l'entretien des voies cyclables d'agglomération sur le territoire de la Ville aux conseils d'arrondissements, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1224368003

CE22 1678

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1227797002

CE22 1679

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 septembre 2022;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située 7501, boulevard Saint-Laurent de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1228053016

CE22 1680

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 1 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 1 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1228309001

CE22 1681

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1229151003

CE22 1682

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 791 200 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1218126005

CE22 1683

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs à l'installation d'équipements d'identification par radiofréquence dans les bibliothèques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1229688001

CE22 1684

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés pour le contrôle qualité et le suivi de performance des matériaux d'infrastructures », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1227231067

CE22 1685

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 septembre 2022;
- 2- d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification du secteur de densité 26-T3, correspondant au secteur De Castelnau, pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1226495010

CE22 1686

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé et de sa dépendance situés au 12 615, 69^e Avenue, dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1225270010

CE22 1687

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée allant du 3 octobre 2022 au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de quatre policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe d'enquêtes dédiée aux dossiers de meurtres et de disparitions liés au crime organisé de la SQ pour une durée de trois ans chacun avec une possibilité de prolongation d'une période additionnelle d'une année;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 153 200 \$ et un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre postes policiers pour la même période;
- 4- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1225326004

CE22 1688

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Annick Maletto à titre de directrice du Centre de sécurité civile dans l'échelle salariale 2022 - FM11 (134 260 \$ - 167 828 \$ - 201 395 \$), à compter du 12 octobre 2022, pour une durée indéterminée conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1224716002

CE22 1689

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2021 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227939001

CE22 1690

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2021 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1229672001

CE22 1691

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre acte du dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises pour une transition écologique juste et féministe à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1227721004

Levée de la séance à 10 h 05

70.001

Les résolutions CE22 1595 à CE22 1691 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville